



BIGOT LIBOR

Déroulement à la catégorie « A1, A2 » du permis de conduire

1) Les enjeux de la formation préparatoire au permis de conduire

La dimension sociale de l'usage de la motocyclette au même titre que l'automobile, se développe fortement. Au-delà du plaisir de conduire et des loisirs, il devient aussi un outil pratique de déplacement pour les études, le travail, etc. Les conducteurs de motocyclette sont largement surexposés pour ce qui est du risque routier. L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

2) Le déroulement de la formation

La conduite d'une motocyclette présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de correctement maîtriser.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de motocyclette responsable et autonome doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre le rôle de l'équipement du motard, les moyens de maîtriser la conduite d'une motocyclette à allure faible et soutenue, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres conducteurs.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'auto-évaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.



ZA Les Coudrettes - 298 Rue René Prieur - 61100 **FLERS**
Tél : 02.33.14.39.18 - Fax : 02.33.66.62.67
Agrément Préfectoral E 15 061 0004 0

22 Rue Saint Martin -14110 **CONDE SUR NOIREAU**
Tél : 02.31.69.31.61
Agrément Préfectoral E 02 014 0998 0

32 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny -61100 **FLERS**
Tél : 02.33.96.46.30
Agrément Préfectoral E 03 061 0217 0

ZA Charles Tellier -14110 **CONDE SUR NOIREAU**
Tél : 02.31.69.95.55 - Fax : 02.31.69.12.45
Agrément Préfectoral E 02 014 1086 0





Centre de Formation Auto – Ecole



BIGOT LIBOR

Afin de disposer de repères, quatre grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'une motocyclette.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition au sein de chacune des quatre grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

Bilan des compétences	Niveaux d'appréciation					Autonomie conscience du risque		
	E	0	1	2	3			
Connaître et maîtriser son véhicule								
Savoir s'équiper et s'installer								
Savoir se positionner sur le véhicule en circulation, connaître et utiliser les commandes								
Appréhender la route								
Prendre l'information								
Adapter son allure aux circonstances								
Appliquer la réglementation								
Partager la route avec les autres usagers								
Communiquer avec les autres usagers						0	0	0
Partager la chaussée						0,5	0,5	0,5
Maintenir les espaces de sécurité						1	1	1
	Sous-totaux							
Courtoisie			+1					
Total général								



ZA Les Coudrettes - 298 Rue René Prieur - 61100 **FLERS**
Tél : 02.33.14.39.18 - Fax : 02.33.66.62.67
Agrément Préfectoral E 15 061 0004 0

22 Rue Saint Martin -14110 **CONDE SUR NOIREAU**
Tél : 02.31.69.31.61
Agrément Préfectoral E 02 014 0998 0

32 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny -61100 **FLERS**
Tél : 02.33.96.46.30
Agrément Préfectoral E 03 061 0217 0

ZA Charles Tellier -14110 **CONDE SUR NOIREAU**
Tél : 02.31.69.95.55 - Fax : 02.31.69.12.45
Agrément Préfectoral E 02 014 1086 0



BIGOT LIBOR

3) Comment se déroule l'examen ?

L'épreuve théorique générale (= E.T.G.)

L'épreuve du code de la route se déroule dans un centre d'examen géré par un opérateur privé agréé, l'élève se charge de la prise de rendez-vous pour l'examen.

L'épreuve se passe sur une tablette en individuel, c'est une épreuve de type QCM (questionnaire à choix multiple).

Les candidats sont reçus à l'examen à partir de 35 bonnes réponses sur 40 questions.

L'examen pratique :

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories A1 et A2 comporte deux phases :

- ✚ la première : hors circulation de 15 minutes qui comprend une vérification du véhicule, un test de maniabilité (maîtrise de la moto sans l'aide du moteur, à allure lente et à allure normale) et un test oral qui aborde trois thèmes : le motard et sa moto, le motard et les autres, le motard et sa formation ; ainsi qu'une interrogation sur la réglementation et la signalisation spécifique aux véhicules deux-roues motorisés.
- ✚ la seconde : en circulation de 30 minutes si la première épreuve s'est conclue positivement, qui explore huit domaines de compétence : utiliser les commandes, prendre l'information, analyser et décider, communiquer, diriger son véhicule, adapter son allure, utiliser la chaussée et maintenir les espaces de sécurité. Un enseignant de la conduite titulaire d'une autorisation d'enseigner mention 2 roues accompagne les élèves à chaque épreuve.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et savoir-faire que vous avez acquis : code de la route, sécurité et signalisation routières, équilibre et stabilité, connaissance et emploi des accessoires et commandes du véhicule, freinage, etc.



ZA Les Coudrettes - 298 Rue René Prieur - 61100 **FLERS**
Tél : 02.33.14.39.18 - Fax : 02.33.66.62.67
Agrément Préfectoral E 15 061 0004 0

22 Rue Saint Martin -14110 **CONDE SUR NOIREAU**
Tél : 02.31.69.31.61
Agrément Préfectoral E 02 014 0998 0

32 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny -61100 **FLERS**
Tél : 02.33.96.46.30
Agrément Préfectoral E 03 061 0217 0

ZA Charles Tellier -14110 **CONDE SUR NOIREAU**
Tél : 02.31.69.95.55 - Fax : 02.31.69.12.45
Agrément Préfectoral E 02 014 1086 0





Centre de Formation Auto – Ecole



BIGOT LIBOR

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer le niveau des connaissances, des compétences techniques et comportementales que vous avez acquises pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

À l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le résultat du permis de conduire :

Les candidats au permis de conduire ont désormais accès à leur résultat d'examen en ligne <http://www.securite-routiere.gouv.fr/permis-de-conduire/resultats-du-permis-de-conduire>, 48 heures après le passage de l'épreuve pratique de conduite. Il leur suffit de se connecter à leur espace personnel en renseignant le numéro de dossier transmis lors de leur inscription à l'examen (demander le n° NEPH à l'auto-école), leur date de naissance et leur catégorie de permis.

En cas d'échec, le certificat émis porte la mention « insuffisant ». Dans ce cas les candidats sont informés des raisons et des pistes d'amélioration indiquées dans leur bilan de compétences.

Les candidats reçus, dont le résultat est « favorable », ont la possibilité de télécharger directement leur Certificat d'examen du permis de conduire (CEPC)

Ce document tient lieu de permis de conduire sur le territoire national au regard des forces de l'ordre en attendant la délivrance du permis de conduire définitif. Il est valable quatre mois, à dater du jour de l'examen, et doit être accompagné d'un titre justifiant de son identité.

En cas de contrôle, ce certificat peut être présenté sur smartphone, sur tablette ou dans sa version imprimée.



ZA Les Coudrettes - 298 Rue René Prieur - 61100 **FLERS**
Tél : 02.33.14.39.18 - Fax : 02.33.66.62.67
Agrément Préfectoral E 15 061 0004 0

22 Rue Saint Martin -14110 **CONDE SUR NOIREAU**
Tél : 02.31.69.31.61
Agrément Préfectoral E 02 014 0998 0

32 Place du Maréchal de Lattre de Tassigny -61100 **FLERS**
Tél : 02.33.96.46.30
Agrément Préfectoral E 03 061 0217 0

ZA Charles Tellier -14110 **CONDE SUR NOIREAU**
Tél : 02.31.69.95.55 - Fax : 02.31.69.12.45
Agrément Préfectoral E 02 014 1086 0

